



Municipalité de Sainte-Èrène
362 rue de la Fabrique
Sainte-Èrène (Québec) G0J 2P0
www.steirene@mrcmatapedia.quebec

Personne-ressource : Marie-France Lévesque
Téléphone : 418-629-5705
Courriel : www.steiredirection@mrcmatapedia.quebec

La Municipalité de Sainte-Èrène demande des soumissions pour la vente d'un camion usagé.

Toute soumission, sous pli cacheté, portant l'inscription « Vente de camion » devra être adressée à :

Municipalité de Sainte-Èrène
362, rue de la Fabrique
Sainte-Èrène (Québec)
G0J 2P0

Toute personne intéressée peut recevoir des informations supplémentaires en téléphonant au (418) 629-5705.

La date limite pour recevoir une soumission est fixée à **12 h, le 24 février 2025**. Les soumissions seront ouvertes à **13 h** le même jour.

Le camion sera vendu tel que vu, sans aucune garantie. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Sainte-Èrène-de-Matapédia, le 6 février 2025

La direction

WESTERN STAR 1994

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- **Type de véhicule :** Camion à 10 roues
- **Moteur :** Diesel Caterpillar 425 hp avec Jake Brakes
- **Transmission :** Manuelle, 18 vitesses
- **Benne :** 4 saisons Tenco convertible en épandeur d'abrasif, incluant le convoyeur et la grille, chasse-neige à sens unique, aile de côté
- **Essieux :** Avant 16 000 livres, arrière 46 000 livres
- **Marque :** Western Star
- **Modèle :** 4964F
- **Série :** 2WKPDCCH1RK934865
- **Année :** 1994
- **Moteur :** Refait récemment, 20 000 km
- **Statut :** Remisé
- **Problèmes connus :**
 - Cadre côté droit premier différentiel fissuré
 - Tuyaux d'échappement sous cabine percés
 - Essuie-glace et lave-vitre ne fonctionnent pas
 - Lumières sur le tableau de bord défectueuses
 - Le « P » sur aile avant ne s'allume pas
 - Plaquettes de freins avant droit décollées et brisées
 - Valve à frein différentiel arrière cassée
 - Fuite d'huile sur le tuyau de la pompe de direction assistée
 - Came de frein différentiel avant droit reste collée
 - Ajustement de tous les freins à effectuer
 - RPM ne fonctionne pas
- **Garantie :** Aucun

DESCRIPTION DU VÉHICULE LOURD

La municipalité fournit de bonne foi la description du contenu des lots, de même que de l'information pertinente sur l'état de ce dernier. Le véhicule lourd est mis en vente selon la formule « tel quel, sur place », c'est-à-dire que le bien est vendu tel que vu, aux risques de l'acheteur. Les photographies et illustrations fournies ci-après dans la description du véhicule lourd ne sont présentées qu'à titre indicatif, et ne sont pas garantes de l'état.

La municipalité n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, légale, contractuelle, conventionnelle ou verbale pour ce qui est de la qualité, de la nature, du caractère en ce qui a trait à leur état ou leur utilité pour un usage ou une fin quelconque. Par ailleurs, la Loi sur la protection des consommateurs ne s'applique pas à ce type de vente.

EXAMEN DU VÉHICULE LOURD PAR L'ACHETEUR

La municipalité ne peut être tenue responsable d'une omission ou d'un examen incomplet du véhicule lourd par l'acheteur. Toute personne physique ou morale qui dépose une offre reconnaît avoir examiné le véhicule lourd et s'en déclare entièrement

satisfait. Toute personne qui procède à l'examen du véhicule lourd sur les lieux de l'entreposage est responsable de tout dommage.

INSCRIPTION DE L'ACHETEUR

L'acheteur doit soumettre son prix à la personne responsable, soit par courrier ou en personne au bureau municipal au 362 rue de la Fabrique, Sainte-Idrène, G0J 2P0.

PAIEMENT ET PRISE DE POSSESSION

La municipalité de Sainte-Idrène communique, dans les meilleurs délais possibles, avec l'acheteur, aux coordonnées indiquées dans son offre d'achat.

À défaut d'exécuter le paiement dans les 7 jours suivant l'émission du contrat de vente, la municipalité pourra procéder de nouveau à la disposition du véhicule lourd.

L'acheteur prend possession du lot au garage municipal. Il doit se charger de prendre les moyens et précautions nécessaires pour assurer une prise de possession sécuritaire, et ce, en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'acheteur est également responsable de tout dommage. L'acheteur ne peut effectuer la revente ou procéder à la réparation du lot sur les lieux d'entreposage et avant d'en avoir pris possession. De plus, celui-ci devra laisser les lieux dans un état jugé acceptable.

VÉHICULE

Pour toute information relative à l'achat de véhicules, veuillez consulter le site de la Société de l'assurance automobile du Québec au <https://www.saaq.gouv.qc.ca>

MISE MINIMALE

Aucune mise minimale n'est fixée. La municipalité se réserve le droit de ne pas adjudger le véhicule si aucune offre n'est considérée juste et raisonnable.

HORAIRE POUR L'EXAMEN DU VÉHICULE LOURD

Toute personne qui désire examiner le véhicule lourd doit prendre rendez-vous avec la personne ressource.













